Procès-verbal du comité exécutif Commission scolaire des Navigateurs

11e séance, 21e année

Province de Québec Commission scolaire des Navigateurs Lévis

Procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif de la Commission scolaire des Navigateurs, tenue le 26 mars 2019, à 18 h, au centre administratif, 1860, 1^{re} Rue, Lévis, **sous la présidence de monsieur Jérôme Demers**.

Membres du comité exécutif présents :

Monsieur Jérôme Demers, président du conseil des commissaires et du comité exécutif

Monsieur François-Yves Dubé, vice-président du conseil des commissaires

Monsieur Richard Légaré, vice-président du comité exécutif

Madame Catherine Nadeau, commissaire

Madame Marie-Josée St-Laurent, commissaire-parent

Monsieur Denis Vien, commissaire

Membres du personnel administratif présents :

Madame Esther Lemieux, directrice générale Monsieur Bertin Fillion, directeur général adjoint Monsieur Benoit Langlois, directeur général adjoint Madame Sandra Cauchon, secrétaire générale Monsieur Dany Deschênes, directeur des Services des ressources matérielles

1.0 PRÉLIMINAIRES

1.1 Mot de bienvenue

1.2 Ouverture de la séance ordinaire

Après un mot de bienvenue, monsieur Jérôme Demers, président, déclare la séance ordinaire du comité exécutif en date du 26 mars 2019 ouverte à 18 h 02.

1.3 Vérification de la légalité de la séance

1.3.1 Avis de convocation

Les membres du comité exécutif ont reçu l'avis de convocation dans les délais prescrits par la *Loi sur l'instruction publique*.

1.3.2 Quorum

La secrétaire générale, Mme Sandra Cauchon, confirme qu'il y a quorum.

1.4 Adoption de l'ordre du jour

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur François-Yves Dubé et résolu :

DE RETIRER les points initiaux 2.7 et 2.9 et;

D'ADOPTER l'ordre du jour modifié suivant :

1.0 Préliminaires

- 1.1 Mot de bienvenue
- 1.2 Ouverture de la séance ordinaire

ormules Municipales - no 5614 spécial

CE-18-19-063

1772

CE-18-19-064

Procès-verbal du comité exécutif Commission scolaire des Navigateurs

- 1.3 Vérification de la légalité de la séance
 - 1.3.1 Avis de convocation
 - 1.3.2 Quorum
- 1.4 Adoption de l'ordre du jour
- 1.5 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif du 26 février 2019
- 1.6 Correspondance
- 1.7 Interventions du public et période de questions

2.0 Décisions

- 2.1 École Pointe-Lévy Rénovation des finis intérieurs phase 2 Adjudication de contrat
- 2.2 École du Bac Réfection des blocs sanitaires Adjudication de contrat
- 2.3 École secondaire Guillaume-Couture Réfection des vestiaires et blocs sanitaires Adjudication de contrat
- 2.4 École Belleau-Gagnon Réaménagement de classes et du service de garde Adjudication de contrat
- 2.5 École de l'Épervière Rénovation de la chaussée Adjudication de contrat
- 2.6 École secondaire Pamphile-Le May Rénovation des cours intérieures Adjudication de contrat
- 2.7 École Pointe-Lévy Réfection des secteurs de la production et de la distribution alimentaires Adjudication de contrat
- 2.8 Octroi d'une servitude à la Municipalité de Saint-Apollinaire Lot 6 249 159

3.0 Information

Aucun point

4.0 Questions diverses

- 4.1 Questions et messages des commissaires
- 5.0 Levée de la séance

ADOPTÉE à l'unanimité

1.5 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif du 26 février 2019

ATTENDU l'article 170 de la Loi sur l'instruction publique;

ATTENDU que le procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif du 26 février 2019 a été transmis à tous les membres du comité exécutif le 21 mars 2019;

IL EST PROPOSÉ PAR madame Marie-Josée St-Laurent et résolu :

DE dispenser la secrétaire générale de la lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif du 26 février 2019 et d'adopter celui-ci tel qu'il a été rédigé.

ADOPTÉE à l'unanimité

1.6 Correspondance

Aucune correspondance.

1.7 Interventions du public et période de questions

Aucune intervention.

Aucune in

Formules Municipales - no 5614 spécial

Procès-verbal du comité exécutif Commission scolaire des Navigateurs

2.0 DÉCISIONS

CE-18-19-065 SRM

2.1 École Pointe-Lévy – Rénovation des finis intérieurs phase 2 - Adjudication de contrat

ATTENDU l'appel d'offres public 190207-29 par lequel la Commission scolaire des Navigateurs requérait des soumissions pour la rénovation des finis intérieurs phase 2 à l'École Pointe-Lévy;

ATTENDU l'ouverture des soumissions réalisée le 28 février 2019, ainsi que le résultat de celle-ci tel qu'il appert aux documents joints;

ATTENDU l'analyse de conformité réalisée par la firme Roberge & Leduc architectes;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur François-Yves Dubé et résolu :

QUE la Commission scolaire des Navigateurs adjuge à Les Constructions A. Carrier inc., le contrat pour la rénovation des finis intérieurs phase 2 à l'École Pointe-Lévy, pour un montant de 247 247 \$, excluant les taxes, le tout conformément à la soumission de ladite entreprise et aux documents d'appel d'offres;

QUE le directeur des Services des ressources matérielles, monsieur Dany Deschênes, soit autorisé à signer tout document découlant de la présente résolution.

ADOPTÉE à l'unanimité

CE-18-19-066 SRM

2.2 École du Bac – Réfection des blocs sanitaires - Adjudication de contrat

ATTENDU l'appel d'offres public 190214-26 par lequel la Commission scolaire des Navigateurs requérait des soumissions pour la réfection des blocs sanitaires à l'École du Bac;

ATTENDU l'ouverture des soumissions réalisée le 5 mars 2019, ainsi que le résultat de celle-ci tel qu'il appert aux documents joints;

ATTENDU l'analyse de conformité réalisée par la firme Cuatro Architecture;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Richard Légaré et résolu :

QUE la Commission scolaire des Navigateurs adjuge à Groupe Pro-Excel inc., le contrat pour la réfection des blocs sanitaires à l'École du Bac, pour un montant de 145 200 \$, excluant les taxes, le tout conformément à la soumission de ladite entreprise et aux documents d'appel d'offres;

QUE le directeur des Services des ressources matérielles, monsieur Dany Deschênes, soit autorisé à signer tout document découlant de la présente résolution.

ADOPTÉE à l'unanimité

CE-18-19-067 SRM

2.3 École secondaire Guillaume-Couture – Réfection des vestiaires et blocs sanitaires - Adjudication de contrat

ATTENDU l'appel d'offres public 190215-36 par lequel la Commission scolaire des Navigateurs requérait des soumissions pour la réfection des vestiaires et blocs sanitaires à l'École secondaire Guillaume-Couture;

ATTENDU l'ouverture des soumissions réalisée le 6 mars 2019, ainsi que le résultat de celle-ci tel qu'il appert aux documents joints;

ATTENDU l'analyse de conformité réalisée par la firme Gagnon, Letellier, Cyr, Ricard, Mathieu & Associés;

Formules Municipales - no 5614 spécia

Procès-verbal du comité exécutif Commission scolaire des Navigateurs

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Jérôme Demers et résolu :

QUE la Commission scolaire des Navigateurs adjuge à Qualité Construction (CDN) Ltée, le contrat pour la réfection vestiaires et des blocs sanitaires à l'École secondaire Guillaume-Couture, pour un montant de 319 319 \$, excluant les taxes, le tout conformément à la soumission de ladite entreprise et aux documents d'appel d'offres;

QUE le directeur des Services des ressources matérielles, monsieur Dany Deschênes, soit autorisé à signer tout document découlant de la présente résolution.

ADOPTÉE à l'unanimité

CE-18-19-068 SRM

2.4 École Belleau-Gagnon – Réaménagement de classes et du service de garde - Adjudication de contrat

ATTENDU l'appel d'offres public 190214-27 par lequel la Commission scolaire des Navigateurs requérait des soumissions pour le réaménagement de classes et du service de garde à l'École Belleau-Gagnon;

ATTENDU l'ouverture des soumissions réalisée le 7 mars 2019, ainsi que le résultat de celle-ci tel qu'il appert aux documents joints;

ATTENDU l'analyse de conformité réalisée par la firme Cuatro Architecture;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Denis Vien et résolu :

QUE la Commission scolaire des Navigateurs adjuge à Jim Construction inc., le contrat pour le réaménagement de classes et du service de garde à l'École Belleau-Gagnon, pour un montant de 164 900 \$, excluant les taxes, le tout conformément à la soumission de ladite entreprise et aux documents d'appel d'offres;

QUE le directeur des Services des ressources matérielles, monsieur Dany Deschênes, soit autorisé à signer tout document découlant de la présente résolution.

ADOPTÉE à l'unanimité

CE-18-19-069 SRM

2.5 École de l'Épervière – Rénovation de la chaussée - Adjudication de contrat

ATTENDU l'appel d'offres public 190205-34 par lequel la Commission scolaire des Navigateurs requérait des soumissions pour la rénovation de la chaussée à l'École de l'Épervière;

ATTENDU l'ouverture des soumissions réalisée le 11 mars 2019, ainsi que le résultat de celle-ci tel qu'il appert aux documents joints;

ATTENDU l'analyse de conformité réalisée par la firme Les Consultants GEN+ / Génie+;

IL EST PROPOSÉ PAR madame Catherine Nadeau et résolu :

QUE la Commission scolaire des Navigateurs adjuge à Excavation Coulombe inc., le contrat pour la rénovation de la chaussée à l'École de l'Épervière, pour un montant de 149 300 \$, excluant les taxes, le tout conformément à la soumission de ladite entreprise et aux documents d'appel d'offres;

Formules Municipales - no 5614 spécial

Procès-verbal du comité exécutif Commission scolaire des Navigateurs

QUE le directeur des Services des ressources matérielles, monsieur Dany Deschênes, soit autorisé à signer tout document découlant de la présente résolution.

ADOPTÉE à l'unanimité

CE-18-19-070 SRM

2.6 École secondaire Pamphile-Le May – Rénovation des cours intérieures - Adjudication de contrat

ATTENDU l'appel d'offres public 190212-37 par lequel la Commission scolaire des Navigateurs requérait des soumissions pour la rénovation des cours intérieures à l'École secondaire Pamphile-Le May;

ATTENDU l'ouverture des soumissions réalisée le 13 mars 2019, ainsi que le résultat de celle-ci tel qu'il appert aux documents joints;

ATTENDU l'analyse de conformité réalisée par la firme Architectes Roberge & Leduc inc.;

IL EST PROPOSÉ PAR madame Catherine Nadeau et résolu :

QUE la Commission scolaire des Navigateurs adjuge à Construction Marc Bolduc inc., le contrat pour la rénovation des cours intérieures à l'École secondaire Pamphile-Le May, pour un montant de 124 650 \$, excluant les taxes, le tout conformément à la soumission de ladite entreprise et aux documents d'appel d'offres;

QUE le directeur des Services des ressources matérielles, monsieur Dany Deschênes, soit autorisé à signer tout document découlant de la présente résolution.

ADOPTÉE à l'unanimité

CE-18-19-071 SRM

2.7 École Pointe-Lévy – Réfection des secteurs de la production et de la distribution alimentaires - Adjudication de contrat

ATTENDU l'appel d'offres public 190304-45 par lequel la Commission scolaire des Navigateurs requérait des soumissions pour la réfection des secteurs de production et de la distribution alimentaire à l'École Pointe-Lévy;

ATTENDU l'ouverture des soumissions réalisée le 25 mars 2019, ainsi que le résultat de celle-ci tel qu'il appert aux documents joints;

ATTENDU l'analyse de conformité réalisée par la firme Robitaille, Larouche, Déry, architectes;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur François-Yves Dubé et résolu :

QUE la Commission scolaire des Navigateurs adjuge à Lévesque et Associés Construction inc., le contrat pour la réfection des secteurs de la production et de la distribution alimentaires à l'École Pointe-Lévy, pour un montant de 2 083 700 \$, excluant les taxes, le tout conformément à la soumission de ladite entreprise et aux documents d'appel d'offres;

QUE le directeur des Services des ressources matérielles, monsieur Dany Deschênes, soit autorisé à signer tout document découlant de la présente résolution.

ADOPTÉE à l'unanimité

Procès-verbal du comité exécutif Commission scolaire des Navigateurs

CE-18-19-072 SRM

2.8 Octroi d'une servitude à la Municipalité de Saint-Apollinaire – Lot 6 249 159

ATTENDU que la Commission scolaire des Navigateurs est propriétaire du lot 6 249 159, en vertu d'un acte publié le 5 mars 2019, sous le numéro 24 452 435;

ATTENDU que la Municipalité de Saint-Apollinaire possède des conduits d'aqueduc et d'égout enfouis sur une parcelle dudit lot;

ATTENDU qu'il y a lieu d'octroyer une servitude réelle et perpétuelle, comprenant le droit de poser, entretenir, remplacer, vérifier, modifier, déplacer, réparer, y compris tous les autres accessoires nécessaires ou utiles, comprenant le droit de déblaiement et de passage, par tout moyen de locomotion, en faveur du cessionnaire, de ses employés et ayants droit et pour toutes autres fins nécessaires, des conduites d'aqueduc et d'égout et leurs accessoires, le tout conformément au projet d'acte de servitude porté à l'attention des membres du comité exécutif;

IL EST PROPOSÉ PAR madame Catherine Nadeau et résolu :

QUE la Commission scolaire des Navigateurs accepte le projet de servitude en faveur de la Municipalité de Saint-Apollinaire préparé par M^e Véronique Larochelle, notaire, portant sur l'octroi d'une servitude d'aqueduc et d'égout sur une partie du lot 6 249 159, tel qu'apparaissant au projet d'acte de servitude soumis à l'attention des membres du comité exécutif;

QUE le directeur des Services des ressources matérielles, monsieur Dany Deschênes, soit autorisé à signer tout document découlant de la présente résolution.

ADOPTÉE à l'unanimité

3.0 INFORMATION

Aucun point.

4.0 QUESTIONS DIVERSES

4.1 Questions et messages des commissaires

Monsieur Dany Deschênes, directeur des Services des ressources matérielles, informe l'ensemble des membres du comité exécutif, qu'une réunion du comité ad hoc sur l'énergie et le développement durable aura lieu en avril.

CE-18-19-073

5.0 LEVÉE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Denis Vien et résolu :

D'ADOPTER la levée de la séance à 18 h 20.

ADOPTÉE à l'unanimité

Jérôme Demers

Président

Sandra Cauchon Secrétaire générale